

SEANCE du 2 juin 2017

Une convocation établie par Monsieur CANTO René, Maire, a été adressée à chaque conseiller municipal et apposée au tableau d'affichage le 29 mai 2017. Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 2 juin 2017 à 20H30, à la mairie.

Présents : CANTO René, Maire et Président, BOULMER Jean-Claude, AVRIL Daniel, BOUE Marie-Annick, BOUE Alain, BATTAIS Dominique, CHEVALIER Rémy, PRUNIER Dominique, ALLAIS Véronique.

Excusés : COBAC Alexandra, GIET Christelle, HONORE David.

Absents : RONDIN Jean-Hubert, BOCQUET Arlette, TRANCART Guy.

Alain BOUE a été élu secrétaire de séance.

Après approbation du compte rendu de la séance précédente, le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté de compléter l'ordre du jour proposé par Monsieur le Maire, en traitant deux sujets, à savoir :

- Projet de décret relatif aux rythmes scolaires ; Proposition de retour à la semaine scolaire de 4 jours.
- Projet de rénovation de l'éclairage public lotissements « Résidence des Primevères » et « Bellevue ».

2017-31 : Révision du contrat d'assurance de la commune.

Le contrat d'assurance de la commune a été révisé après vérification des biens et responsabilités à garantir avec le chargé de clientèle GROUPAMA. Ainsi des modifications ont été apportées en ce qui concerne le plafond des garanties, la suppression du Centre Communal d'Action Sociale et une garantie minimum pour le tracteur ISEKI.

Le conseil municipal accepte les conditions de garanties et tarifaires du nouveau contrat s'élevant annuellement à 5189 €.

2017-32 : Remise en état du massif rue de la Mairie. Remplacement d'un artisan.

A la suite de dommages causés lors d'un accident de circulation et de la défection d'un artisan, le conseil municipal confie la remise en état du massif endommagé, rue de la Mairie, à Marc REDOUTE dont le devis de remise en état s'élève à 446,60 € (H.T.), hors plantations.

2017-33 : Contrôle d'assainissement collectif lors de cession immobilière. Durée de validité du contrôle.

En complément de la délibération du 8 juillet 2011, il est précisé que le contrôle d'assainissement collectif lors d'une cession immobilière est obligatoire. **La durée de validité de ce contrôle est fixée à 3 ans de la date du compromis de vente.**

2017-34 : Conseil en Energie Partagé. Renouvellement de la convention.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'expiration de la convention triennale d'adhésion de la commune au service de Conseil en Energie

Partagé (CEP) qui repose sur la mise à disposition d'un conseiller en énergie pour les collectivités qui adhère à ce service. Il assure notamment les missions suivantes :

- la gestion de l'énergie et de l'eau pour l'ensemble du patrimoine de la commune (bâtiment, éclairage public...)
- la réduction des consommations d'eau et d'énergies, à confort au moins identique,
- l'accompagnement des communes dans le cadre de leur projet de construction et de rénovation pour fixer des objectifs de performance énergétique et s'y tenir tout au long de la conception et pour mobiliser les aides financières disponibles,
- l'animation d'actions auprès des élus, des techniciens, des usagers du patrimoine communal et des autres acteurs locaux.

Pour ce service le Pays de Fougères demande une cotisation basée sur la population DGF à hauteur de 1,14 €/habitant pour 2017 (1,17 €/habitant en 2018 et 1,20 €/habitant en 2019). Couesnon Marches de Bretagne, lors de son dernier conseil communautaire du 25 avril 2017 a décidé de prendre en charge 50 % du montant de l'adhésion des communes de son territoire au service de Conseil en Energie Partagé, ce qui fixe le coût de l'adhésion pour la commune de Marcillé-Raoul à :

- 0,57 € par habitant (Population DGF 2016) pour 2017
- 0,585 € par habitant (Population DGF 2017) pour 2018
- 0,60 € par habitant (Population DGF 2018) pour 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de renouveler la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2017-35 : Proposition de délégué de l'administration pour la commission administrative des listes électorales.

Le conseil municipal propose trois noms à l'administration afin qu'elle désigne la personne qui fera partie de la commission administrative de révision des listes électorales de la commune.

2017-36 : Recensement population 2018 : désignation du coordonnateur communal.

Le conseil municipal informé qu'un recensement de population aura lieu sur la commune du 18 janvier au 17 février 2018, désigne Patricia L'HONORE pour exercer le rôle de coordonnateur communal.

2017-37 : Demande d'enregistrement de l'effacement de dette dans le cadre de la procédure de rétablissement personnel.

Vu le jugement du Tribunal d'Instance de Fougères en date du 10 avril 2017 prononçant l'effacement de toutes les dettes non professionnelles de Madame BARS Jennifer, domiciliée à Marcillé-Raoul, 18 rue de la mairie,

Vu le courrier de la Trésorerie d'Antrain en date du 20 avril 2017 sollicitant l'effacement de la dette de Madame BARS Jennifer au profit de la commune de Marcillé-Raoul,

Monsieur le Maire expose que Madame BARS Jennifer avait, au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) une dette d'une valeur globale de 29,72 €, correspondant à un secours d'urgence remboursable accordé en 2015. Suite au

jugement du Tribunal d'Instance de Fougères, la commune se trouve dans l'obligation d'effacer cette dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'effacement de la créance de Madame BARS Jennifer, d'un montant de 29,72 €, par l'émission d'un mandat d'enregistrement d'extinction de la dette à l'article 6542.

2017-38 : Décision modificative n°1. Budget commune 2017.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits sur la section de fonctionnement au budget primitif Commune 2017, à savoir :

- article 6542 : + 50 € (Créances éteintes)
- article 6541 : - 50 € (Créances admises en non-valeur)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, les propositions de son maire.

2017-39 : Modification du règlement du classement communal des maisons fleuries.

Marie-Annick BOUE communique au conseil municipal les propositions de la commission « Embellissement » en ce qui concerne le règlement du classement communal des maisons fleuries. A savoir : exclusion pendant 2 années consécutives des lauréats ayant été primés 3 années de suite et, réduction du nombre de lauréats ramené à 10 au lieu de 15.

Le conseil municipal décide de maintenir le classement communal des maisons fleuries et d'apporter les modifications citées ci-dessus dès 2017. De plus les lauréats désignés, informés individuellement, devront être présents, représentés ou excusés à la cérémonie des vœux les récompensant.

2017-40 : Devis candélabre accidenté rue de la Gravelle.

Le conseil municipal prend connaissance du devis de remplacement du candélabre accidenté référencé n°0106 rue de la Gravelle, établi par le S.D.E.35 s'élevant à 1216,80 € T.T.C.

Le devis est accepté et la dépense sera imputée à l'article 2318 du budget primitif 2017.

2017-41 : Projet de rénovation de l'éclairage public lotissements « Résidence des Primevères » et « Bellevue »

Une étude établie par le SDE, après concertation avec la commune, présentée par Alain BOUE précise le projet de rénovation de l'éclairage public des lotissements « Résidence les Primevères » et « Bellevue » s'avérant très vétuste. La charge financière pour la collectivité s'élève à 36813,50 €.

Le conseil municipal, conscient de la nécessité de la rénovation de l'éclairage public sur ces secteurs donne un accord de principe sur les projets présentés sous condition d'obtenir des financements complémentaires notamment au titre du programme CEE (Economie d'Énergie) dans le dispositif des **TEPCV** (Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte) pour lequel le Pays de Fougères a été labellisé par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

2017-42 : Position du conseil municipal sur les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P).

Le Maire expose au conseil municipal le déroulement pratique et l'incidence financière des Temps d'Activités Périscolaires et propose de se positionner sur le maintien ou la suppression de cette activité pour la prochaine rentrée scolaire 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de la suppression des T.A.P. dès la rentrée 2017 et le retour à la semaine scolaire de 4 jours.

2017-43 : Demande de participation de la commune de Bazouges pour la scolarisation des enfants à l'école privée.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de Monsieur le Maire de la commune de Bazouges la Pérouse sollicitant une participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'école privée pour l'accueil de 4 enfants domiciliés à Marcillé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse de donner une suite favorable à cette demande.

2017-44 : Investissement : Acquisition échelle 3 plans.

A la demande des agents d'entretien le conseil municipal répond favorablement en acceptant le devis WELDOM à Combourg pour l'acquisition d'une échelle aluminium 3 plans.

La dépense sera inscrite à l'article 2188 du Budget Primitif 2017.

2017-45 : Proposition de maintenance du radar pédagogique.

Le conseil municipal refuse de souscrire à la proposition Elan Cité proposant la maintenance du radar pédagogique mis en service en 2014, rue su Stade, et s'élevant à 199 € (HT) par an.

Questions diverses.

- Limitation de la vitesse non respectée en traversée de l'agglomération sur CD 794. Alain BOUE rapporte l'observation de riverains du CD 794 traversant l'agglomération que la vitesse des véhicules n'est pas respectée, qu'un nombre trop important de sinistres automobiles est constaté depuis la création de la chicane à l'entrée de l'agglomération, côté St Rémy.

Le Maire précise qu'une rencontre avec le département, la gendarmerie et le responsable *voirie* est envisagée pour proposer des solutions qui pourraient mettre fin à ce danger.

- Travaux d'étanchéité programmés (de juin à septembre 2017) sur les deux bâches du château d'eau par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Motte aux Anglais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Numéros d'ordre des délibérations : de 2017-31 à 2017-45.

Le Maire,
CANTO René,

Les membres présents :

BOULMER Jean-Claude,

AVRIL Daniel,

BOUE Marie-Annick,

BOUE Alain,

BATTAIS Dominique,

PRUNIER Dominique,

ALLAIS Véronique,

CHEVALIER Rémy,

Excusée : COBAC Alexandra, GIET Christelle, HONORE David

Absents : RONDIN Jean-Hubert, BOCQUET Arlette, TRANCART Guy